ARRETE

portant inscription au tableau d'avancement pour l'accès au grade
d'attaché principal d'administration de l'Etat
au titre de l'année 2015
(avancement au choix)

Le ministre de la défense,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat ;

VU le décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 modifié portant dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration et à certains corps analogues ;

VU le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

VU le décret n° 2014-1553 du 19 décembre 2014 portant diverses dispositions relatives au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire centrale compétente à l'égard du corps des attachés d'administration de l'Etat en sa séance du 3 décembre 2015,

ARRÊTE :

Article 1er : Sont inscrits sur le tableau d'avancement au titre de l'année 2015 pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat, les attachés dont les noms suivent :

Madame Commissione Giovanna, secrétariat général pour l'administration,
Monsieur Daverdisse Thierry, office national des anciens combattants et victimes de guerre,
Monsieur Digel Jean-Paul, direction de la mémoire, du patrimoine et des archives,
Madame Fargeot Annie née Seize, service d'infrastructure de la défense,
Madame Hourvitz Marie-France, service historique de la défense,
Madame Langlois Annick née Godec, direction des ressources humaines du ministère de la défense,

Monsieur Langlois Jean-Philippe, service du commissariat des armées,
Madame Lefrileux Christine née Amailland, secrétariat général pour l'administration,
Monsieur Letellier Sylvain, service parisien de soutien de l'administration centrale,
Madame Malard Sylvie, direction générale de l'armement,
Madame Masson Brigitte née Hameau, direction des ressources humaines de l'armée de l'air,
Monsieur Megia Marc, direction générale de l'armement,
Monsieur Morel Gilbert, Etat-major de la marine,
Monsieur Mosny Olivier, direction générale de l'armement,
Monsieur Prost Jean-Emmanuel, office national des anciens combattants et victimes de guerre,
Madame Romain Martine née Robadey, direction des ressources humaines du ministère de la défense,
Monsieur Sammiez Bruno, service du commissariat des armées.

Article 2 : Le directeur des ressources humaines du ministère de la défense est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le - 8 DEC. 2015
Le ministre de la défense

Pour le ministre et par délégation
Par empêchement du directeur des ressources humaines
du ministère de la défense
L'administrateur civil hors classe Marc TREGLIA
Chef du service des ressources humaines civiles